

Lettre ouverte à l’honorable Shelly Glover,

ministre du Patrimoine canadien et des langues officielles

Trois-Pistoles, le 16 juin 2015.

Madame la ministre,

Il y a quelques semaines, nous recevions de l’une des fonctionnaires de votre ministère une lettre nous faisant part que le fond d’aide à l’édition du gouvernement fédéral modifiait l’un de ses règlements quant à l’obtention de toute subvention par Patrimoine canadien.

Cette nouvelle règle entend obliger les éditeurs québécois à inscrire sur leurs sites, sur tous leurs documents officiels, notamment ceux de la promotion de leurs ouvrages, la mention « Financé par le gouvernement du Canada », suivi par le logo du drapeau du Canada, et cela en français et… en anglais. Faute de répondre à cette exigence ministérielle, l’éditeur québécois, est-il dit dans cette nouvelle règle, ne recevra plus de subventions du Patrimoine canadien.

J’ai fait parvenir à vos fonctionnaires une lettre afin de dénoncer cette nouvelle règle et le chantage dont votre ministère, plutôt odieusement, fait peser sur les maisons d’édition québécoise. Je vous écrivais en substance :

« Nous nous objectons catégoriquement au fait que le gouvernement exige de nous que nous utilisions le bilinguisme afin d’obtenir l’aide financière de votre ministère. La Loi 101 a établi que le français est la langue officielle du Québec, donc sa langue d’usage. Comme Québécois, nous tenons à respecter ce qui constitue le fondement même de la Loi 101. Le Québec est menacé de toutes parts, y compris par le gouvernement fédéral, par l’envahissement de l’anglais et il est impératif pour nous qu’il puisse conserver ce qui le démarque comme nation (nation d’ailleurs reconnue par une loi de votre gouvernement). »

Nous n’avons pas reçu de réponse à notre lettre. Et les fonctionnaires de votre gouvernement continuent comme si rien n’était de nous menacer « de bloquer l’aide à l’édition à laquelle nous avons droit » si nous ne nous conformons pas à votre nouvelle politique.

Voilà pourquoi nous rendons publique ce que nous considérons comme une injure faite à notre nation : qu’un gouvernement se livre au chantage afin de parvenir à ses fins, soit le bilinguisme à tout prix, est parfaitement odieux.

Nous demandons donc à tous nos camarades éditeurs, à l’Union des écrivains et des écrivaines québécois, à l’Association des éditeurs, à la ministre de la Culture du Québec et à toutes celles et tous ceux qui ont à cœur la défense de la langue française au Québec, de protester auprès de vous par-devers ce nouveau règlement et le chantage éhonté qui l’accompagne.

Pour celles et ceux qui ont à cœur le respect de notre langue, et qui voudraient le faire savoir à la ministre du Patrimoine canadien et des langues officielles, voici ses coordonnées:

min.glover@pch.qc.ca (mailto::min.glover@pch.gc.ca)

Chambre des communes

Ottawa, Ontario, K1A OA6

Téléphone: 819-997-7788

Télécopieur: 819-994-1267



Victor-Lévy Beaulieu

Éditeur

1 418 851 8888

vlb2000@bellnet.ca